moins, mes ministres ne cesseront pas de travailler dans le même but, et l'on croit que, grâce aux efforts réunis du gouvernement et de la compagnie, il est permis d'espérer une grande affluence de colons de la meilleure classe; et une pareille immigration devra augmenter la valeur du domaine public dans le Nord-Ouest.

Tout en conservant dans toute son intégrité le système des concessions gratuites aux colons réels, l'on croit que les terres réservées par la Couronne pourront être vendues à des prix suffisants pour rembourser plus tard au trésor toutes les dépenses faites en argent par l'Etat pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

L'extension des limites du Manitoba conférera à la population déjà établie ou qui s'établira plus taid dans le territoire annexé à cette province, le privilége de se gouverner elle-même, et en permettant à la législature d'y établir des institutions municipales, cette mesure aura l'effet d'ajouter grandement au bien être de cette intéressante région.

L'amendement apporté aux lois de naturalisation aura, je l'espère, l'effet de faire disparaître les désavantages qui ont pesé jusqu'ici sur les immigrants venus d'*Europe*, et d'attirer dans le pays une grande affluence de population de l'ancien monde.

La refonte et l'amendement de l'acte général des chemins de fer et des lois concernant les chemins de fer de l'Etat ont perfectionné et systématisé notre législation

sur les voies ferrées.

Je suis heureux de voir que vous n'avez pas oublié les intérêts des peuplades indigènes du Nord-Ouest. Il faut espérer que les efforts faits pour les engager à abandonner leur genre de vie nomade et s'adonner aux industries pastorale et agricole, seront couronnés de succès. On ne peut arriver par aucun autre moyen à les civiliser, à enseigner aux Sauvages la confiance en eux-mêmes et l'art de subvenir à leurs propres besoins, tout en déchargeant le trésor fédéral du fardeau que lui impo e la nécessité de les tirer de leur état de misère et de dénûment en apparence chronique.

L'extension du réseau télégraphique au moyen de câbles sous-marins dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent sera d'un grand avantage pour les pêcheurs et le commerce du Canada, et aura pour effet d'accroître la sûreté de la navigation dans ses eaux.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des subsides que vous lui avez si volon tiers accordés, et je vous félicite cordialement de l'amélioration qui s'est produite dans le revenu.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous dis maintenant adieu, et j'espère que lorsque le Parlement se réunira de nouveau nous pourrons nous féliciter de ce que le Canada aura, dans l'intervalle, joui d'un temps de paix et de prospérité.

Alors l'honorable Président du Sénat a dit:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à lundi le deuxième jour de mai prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est en conséquence prorogé à lundi le deuxième jour de mai prochain.